

FORET, SYLVICULTURE



La région Nouvelle-Aquitaine est riche de ses surfaces forestières et de leur diversité en essences. Reste à moderniser les pratiques, et à adapter les entreprises au marché. « Les forêts des Landes alliées à l'élégance des pins des Landes ». C'est Jean-Paul Denanot, le député européen, qui a poétisé ainsi à Tulle à l'occasion des universités d'été de France Bois Régions, qui fédère 22 interprofessions régionales ou départementales de la

filiale forêt bois française, pour dessiner à sa manière le paysage forestier de la Nouvelle-Aquitaine. Des longilignes pins landais aux majestueux feuillus nord-corréziens, en passant par les futaies picto-charentaises, la forêt néo-aquitaine est diverse. Comme sont diverses ses modes d'exploitation, les modes de transformation et d'industrialisation. Bref, à la nouvelle organisation politique régionale doit correspondre la création « d'une vraie interprofession en Nouvelle-Aquitaine », selon les vœux de Christian Piquet, président de France Bois Régions. « Un champ de développement considérable » Le poids de l'exploitation de la forêt landaise dans la filiale régionale est bien sûr énorme mais pour Alain Rousset, président de région, « nous avons devant nous un champ de développement considérable, quelles que soient les essences ». La fabrication de papier, la construction bois et le bois énergie sont les branches les plus vertes de la filiale régionale. « Mais, continue Alain Rousset, il y a d'autres secteurs sur lesquels on doit monter en puissance et développer une recherche ambitieuse avec les universités, et notamment celle de Limoges, en ce qui concerne la chimie verte, les matériaux composites, et le bois considéré comme matière première de l'avenir quand on sortira des énergies fossiles ». Toute une structuration du tissu économique régional est à mener, pour le renforcer et l'adapter à la demande. Car même si Christian Piquet ressent « des vents porteurs qui sont en train d'arriver, avec la hausse des mises en chantier de logements », l'industrie du bois doit se donner les moyens pour en bénéficier. Et si un tassement des volumes de bois destinés à la construction s'est fait sentir en 2014, « c'est peut-être parce que nos entreprises ne sont pas adaptées, et que nous n'avons pas les produits adaptés au marché », explique un professionnel du secteur. Même si de nombreuses PME sont très performantes, notamment celles installées dans la zone Bois d'Egletons, que les congressistes avaient visitée la veille. Le marché, lui, a commencé à bouger. Les constructions bois se multiplient, la région les appuie.

www.lepopulaire.fr – 5 septembre 2016



Se préoccuper de la bonne circulation de la faune peut aussi sauver des vies humaines ! C'est le principe d'un projet pilote, mené par le conseil départemental de l'Isère, en région Auvergne-Rhône-Alpes, avec des financements du fonds européen Feader. L'expérimentation livre aujourd'hui ses enseignements, après un lancement en 2012, dans le cadre du projet « Couloirs de vie », consacré aux corridors biologiques de la vallée du Grésivaudan. Des détecteurs de faune ont été installés sur 48 mâts, le long de plusieurs tronçons de routes. Ils allient la technologie infrarouge avec, pour les besoins du test, celle de la caméra couleur. La Fédération des chasseurs de l'Isère a aidé à choisir les sites retenus, sept au

total, en tant que lieux de passage et sujets à collisions entre véhicules et gibier. Les capteurs infrarouges suivent les variations de température, qui révèlent la présence d'un cerf, chevreuil ou sanglier. Lorsque le détecteur repère un animal à proximité, un panneau lumineux se déclenche ; il affiche un chevreuil cerné de diodes rouges. En complément, un signal invite les automobilistes à ralentir. Une idée pour quelques tronçons de route du département.

www.forestopic.com – 9 septembre 2016



Le Centre national de la propriété forestière (CNPF) lance une enquête en ligne visant à identifier les entreprises qui réalisent des projets de séquestration carbone en forêt, au titre de leur politique de développement durable ou RSE (responsabilité sociétale des entreprises). Cette enquête vise à comprendre leurs besoins et leurs attentes en termes de réduction de leur empreinte carbone. Elle s'inscrit dans le cadre du programme franco-espagnol "LIFE FOREST CO₂". "Chaque année, la forêt française capte entre 10 et 15% des émissions de CO₂ atmosphérique. La forêt contribue donc à atténuer le changement climatique lorsqu'on y réalise certains travaux favorisant sa fonction de puits de carbone", souligne le CNPF.

www.actu-environnement.com – 12 septembre 2016



C'est un coup de tonnerre pour la filière forêt-bois française. L'Office national des forêts (ONF) entend abandonner les certifications ISO 9001 et 14001 pour la gestion durable des forêts. La nouvelle a été annoncée en comité de direction de l'ONF. La direction de l'ONF projette de mettre en œuvre cette décision d'ici à juin 2017, selon nos informations. Or, le certificat ISO 14001 de l'ONF court jusqu'en septembre 2018. Il en est de même pour son certificat ISO 9001. Ces certifications sur le management environnemental (ISO 14001) et sur le management de la qualité (ISO 9001) portent sur les aménagements, les travaux, la commercialisation du bois par l'ONF. Les forêts gérées par l'ONF pourront-elles continuer à satisfaire la certification PEFC sur la gestion forestière durable ? Comment l'établissement pourra-t-il prouver qu'il respecte les exigences de PEFC ? La question se pose dans le sens où, pour l'ONF, la démarche PEFC s'adosse à l'ISO. En forêts domaniales, ou dans les forêts privées gérées par l'ONF, la certification ISO comprend des contrôles qui permettent de s'assurer que l'Office respecte le cahier des charges PEFC. Autrement dit, c'est grâce à l'ISO 14001 et 9001 que l'ONF est labellisé PEFC. Quant aux forêts des collectivités, le cahier des charges PEFC fait, là aussi, référence à la certification ISO, pour ce qui concerne les aspects relevant du régime forestier, dans lesquels l'ONF intervient. La certification PEFC reste un principe inscrit dans le contrat d'objectifs COP 2016-2020 de l'ONF. Ce document énonce : « L'ONF maintiendra la certification PEFC pour l'ensemble des forêts domaniales et incitera, en lien avec la FNCOFOR*, les collectivités propriétaires à adhérer à ce système de certification. »

www.forestopic.com – 23 septembre 2016

Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt, a annoncé ce jour à l'occasion du colloque « Pour un essor de la filière forêt-bois », organisé au Sénat par l'Association française des eaux et des forêts (AFEF), de nouveaux moyens pour la filière afin que les résultats soient à la hauteur de l'ambition que le ministre, avec ses collègues du gouvernement, a pour cette filière d'excellence, génératrice de valeur ajoutée et d'emplois sur l'ensemble de nos territoires. Ainsi, après avoir créé au sein du budget du ministère en 2014 un fonds stratégique de la forêt et du bois pour mener une politique ambitieuse d'investissements et d'innovation, le Ministre a annoncé que le budget 2017 de ce fonds serait quasiment triplé en étant porté à plus de 28 M d'euros. Ces moyens supplémentaires sur le budget du ministère doivent servir d'effet levier pour atteindre, avec les autres co-financeurs (Europe, régions, fonds privés, BPI, BEI...) la cible de 100 M d'euros, objectif qui avait été fixé en janvier par Stéphane LE FOLL lors d'une audition au Sénat sur la politique forestière. Le ministre a également annoncé qu'il présiderait cet automne une « Conférence des financeurs » afin de décliner les priorités d'intervention du Fonds stratégique Forêt-bois pour 2017 et de préparer un appel à projet « investissement et innovation » qui sera lancé d'ici la fin de l'année. Enfin, Stéphane LE FOLL a rappelé son attachement à une approche plus collective du développement de la gestion durable des forêts, au travers des groupements d'intérêt économique et environnemental forestier (GIEEF) créés par la loi d'avenir. La « Conférence des financeurs » sera ainsi l'occasion également de présenter les recommandations de l'expertise engagée sur la création d'outils innovants permettant l'activation financière des GIEEF, expertise lancée dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Recherche-Innovation 2025 pour la filière forêt-bois.

www.agriculture.gouv.fr – 26 septembre 2016



L'UCFF et le GCF viennent de publier un rapport d'activité 2014-2015. Ce document donne de manière synthétique les grands chiffres qui caractérisent les coopératives en France.

- 19 coopératives
- 110 000 propriétaires forestiers adhérents
- 1,8 millions d'hectares dont 52% sous documents de gestion
- 7 millions de m³ de bois commercialisés en 2015 (cela représente 30 % de la récolte totale en forêt privée) dont environ 800 000 tonnes de bois énergie commercialisé
- 1 000 salariés
- 422 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2015

www.forestopic.com – 5 octobre 2016

Le GDF Nord Dordogne a tenu son assemblée générale à la cité Clairvivre à Salagnac, vendredi 7 octobre. Le président du Groupement, Jacques de Laforcade, a relaté les moments importants de l'année pour les forestiers. Il a souligné les conséquences négatives du climat sur le développement de la forêt : l'excès d'humidité, suivie de la sécheresse, a retardé certains travaux d'entretien. Le président a insisté sur l'importance du travail bien fait en sylviculture. Il a exprimé sa satisfaction concernant le suivi des réunions et la bonne participation au déplacement en Champagne-Ardenne. Après le repas, les participants ont visité la forêt domaniale de Born avec l'Office national des forêts, ce qui leur a permis notamment de voir des régénérations de chênes.

www.sudouest.fr – 17 octobre 2016

Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, a ouvert le 17 octobre la consultation du public sur le programme national de la forêt et du bois (PNFB). Il est visible en ligne sur le site du ministère de l'Agriculture pour une durée de 21 jours. «Le document mis en consultation a été établi à partir des avis exprimés tout au long du processus de consultation», explique le ministère de l'Agriculture. Le PNFB, introduit par la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt du 13 octobre 2014, fixe les orientations de la politique forestière, en forêt publique et privée pour une période de dix ans. Il a été construit avec les acteurs de la filière forêt-bois en tenant compte des axes définis dans le cadre du contrat stratégique rédigé par le CSF bois. Il vise entre autres à créer de la valeur ajoutée dans le cadre de la croissance verte et à contribuer à l'adaptation des forêts françaises au changement climatique. Il doit aussi permettre de développer des synergies entre forêt et industrie pour trouver de nouveaux débouchés aux produits forestiers. La consultation du public sur le PNFB constitue la dernière étape avant son adoption par décret d'ici la fin de l'année. À noter qu'un mémoire en réponse aux observations de l'Autorité environnementale est joint au dossier soumis à la consultation du public.

www.leboisinternational.com - 21 octobre 2016



La Préfète Anne Gaele BAUDOUIN-CLERC a consacré une journée à la filière Forêt Bois de Dordogne. La matinée a permis une présentation rapide des chiffres clés et des secteurs d'activité de cette filière suivie par la visite de la plateforme bois énergie d'Agrocyllce à Chantérac qui stocke 2 600 tonnes de plaquettes forestières issues principalement de l'exploitation des taillis de châtaignier dépérissant, à destination des chaufferies collectives locales. L'après midi,

l'ensemble des participants ont été accueillis par l'équipe dirigeante de la scierie DELORD à Tocane St Apre. Cette entreprise spécialisée dans la transformation de chêne existe depuis 1933. Patrick DELORD gère l'entreprise depuis 1984 avec son frère Philippe en charge des achats bois. De multiples investissements ont été engagés avec un élargissement de l'activité vers la tonnellerie en 2001. Plus récemment (2015), un second atelier de fente a été créé faisant de cette entreprise un des leaders dans le sciage et la valorisation du chêne dans le Sud Ouest. C'est 36 000 m³ de chênes qui sont transformés annuellement, dont 50% issus de la forêt privée et 50% de forêt publique, en divers produits : avivés, charpentes, traverses, merrains pour la tonnellerie...). Sans oublier l'implication forte de l'entreprise dans la valorisation de ses connexes destinés aux chaufferies industrielles et collectives.

[Réussir le Périgord](http://Reussir le Périgord) - 21 octobre 2016

ENTREPRISES

Le châtaignier va-t-il se substituer aux antibiotiques et autres bactéricides de nos élevages ? C'est le pari de King Tree, une entreprise d'Arras qui vient de boucler un tour de table pour monter, à Labruguière (81), une unité industrielle de production et de commercialisation d'extrait aqueux de bois de châtaigniers riches en polyphénols destinés à des applications en santé animale et humaine. Le projet mobilise 15 millions d'euros d'investissement autour de son promoteur, Jean-Benoît Tierny, un spécialiste du monde agroalimentaire à travers sa société Ecopsi. Quatre autres associés sont dans l'aventure, parmi lesquels Marc Roquette, ex-président du géant mondial éponyme des dérivés de l'amidon, et Pierre Desreumaux, une sommité dans le domaine de la gastro-entérologie, professeur au CHRU de Lille. Le dossier vient en outre d'être labellisé il y a quelques semaines par le PIA, qui lui accorde 3,7 millions d'euros de financements, auxquels s'ajoutent 600.000 euros d'aide à l'innovation de Bpifrance. A terme, les porteurs du projet s'intéresseront aussi à des applications humaines. Sur le plan industriel, l'unité de production, en cours de construction, devrait être opérationnelle début 2017, avec la création de 25 emplois. Elle devrait absorber chaque année 60.000 tonnes de bois, transformés en extraits à travers de vastes autoclaves automatiques pour un chiffre d'affaires estimé entre 7 et 8 millions d'euros dès le premier exercice.

www.lesechos.fr – 11 aout 2016



L'ensemble du personnel de Darbo, à Linxe (Landes) s'est mobilisé pour sauver son entreprise, de nouveau en péril. La plus ancienne entreprise de transformation de bois du département avait déjà failli disparaître l'an dernier, en proie à de graves difficultés financières. Un important plan de sauvetage avait alors été mis en œuvre, au mois de juillet 2015, avec le soutien des pouvoirs publics. L'entreprise fut vendue par le groupe portugais Sonae Industria, qui la détenait depuis 2006, au fonds de retournement germano-suisse Gramax. Ce dernier prévoyait d'y investir 11,4 millions d'euros avec la participation de l'État (1 million d'euros) et de la Région (500 000 euros). Le Département, pour sa part, avait consenti une avance remboursable de 300 000 euros afin de soutenir un plan d'investissement visant à moderniser l'outil de production et à positionner la société sur des produits à plus forte valeur ajoutée. Validé par tous les acteurs, ce plan d'investissement n'a jamais été mis en œuvre par Gramax. Au mois d'août dernier, les salaires n'ont pas pu être versés et le tribunal de commerce de Dax a indiqué que l'entreprise était placée sous observation, pour une durée de deux mois, à compter du 7 septembre. « La situation de Darbo met en difficulté tous les approvisionneurs de la région, qui se retrouvent avec des centaines de milliers d'euros d'impayés », dénonce Xavier Fortinon. Chez Seosse, on évoque 613 000 euros de factures impayées, tandis que les autres fournisseurs comme Lesbats, Gascogne et Beynel accuseraient chacun entre 200 000 et 500 000 euros d'impayés. Faute de repreneur, la liquidation de l'entreprise a été prononcée le 24 octobre dernier.

Sud-Ouest – septembre/octobre 2016



« Le bois on peut le faire pousser, mais le ciment, non. » À sa façon, Pierre Naudet, responsable des stocks de plants forestiers chez Pépinières Naudet, résume ce qui pourra, à l'avenir, soutenir les plantations forestières. Cela vaut pour le bois de construction, et aussi le bois-énergie. Avec à la clé, une évolution pour la PME familiale, basée à Leuglay (Côte-d'Or), et qui fête ses 140 ans en 2016. « La » tendance porteuse pour le pépiniériste ? Ce sont les plants en godets (ou plants en mottes). Selon Pierre Naudet : « Le godet permet la réduction du cycle de production, d'1 an au lieu de 2 ans pour les plants en racines à nues, c'est-à-dire sortis de terre. Le godet permet aussi d'étendre les périodes de plantation dans l'année. Dans sa motte, le plant subit moins de stress. De ce fait, il pousse plus vite la première année et s'adapte mieux lors de la plantation, avec des conditions de reprise optimisées. » Le marché se montre demandeur, constate le pépiniériste. Les godets représentent environ le tiers de sa production. Il entend passer à la vitesse supérieure par la conversion de surfaces aujourd'hui dédiées aux plus traditionnels plants en racines nues. La serre girondine de Préchac en produit depuis 2011, à hauteur de 5 millions de plants de résineux par an, du pin maritime, et aussi pin sylvestre, pin corse, pin noir d'Autriche, pin noir de Calabre, douglas ou cèdre. Le site a alimenté des plantations forestières post-tempête et est susceptible de le faire encore pour 2 ans. En 140 ans, six générations se sont succédé dans une aventure qui, dès ses débuts, se consacre aux plants forestiers. Pépinières Naudet réalise aujourd'hui un chiffre d'affaires de 18 millions d'euros par an, et compte 200 collaborateurs en équivalent temps plein (permanents ou saisonniers).

www.forestpic.com - 19 septembre 2016



Progression de 30% du chiffre d'affaires sur quatre ans, effectifs en hausse de 11% dans le même temps, dont 21 recrutements en contrat à durée indéterminée en 2016, une gamme de produits qui s'étend aussi aux bardages stratifiés extérieurs : "Polyrey se porte bien", se réjouit son directeur général, Jean-Louis André. Ce jeudi, il célébrait les 60 ans de cette entreprise historique du Bergeracois, basée à Baneuil, près de Lalinde. Si on date ses débuts à 1956, quand elle s'est lancée dans la fabrication de stratifiés, l'entreprise est beaucoup plus ancienne. Il y a un siècle déjà, la famille Rey fabriquait sur ce site des tanins issus d'écorces de châtaigniers.

Après la cellulose pour la pâte à papier dans les années 1930, c'est dans les années 1950 qu'elle s'est spécialisée dans le secteur qui reste le sien aujourd'hui. On appelle stratifié un panneau composé en son cœur de plusieurs feuilles de papier kraft, entouré d'une feuille de papier décor, le tout imprégné de résine et pressé à chaud. Les possibilités offertes par ce procédé sont multiples et, aujourd'hui, on retrouve les produits de Polyrey un peu partout : plans de travail de cuisines, portes, sols, agencements intérieurs, bardages extérieurs... Depuis son passage, en 2012, aux mains du leader mondial du stratifié, l'Américain Wilsonart, l'entreprise connaît un second souffle. La formule semble porter ses fruits puisque le chiffre d'affaires de Polyrey s'établit aujourd'hui à 135 millions d'euros, dont la moitié est réalisé à l'export. Numéro 1 du stratifié en France et au Royaume-Uni, la société figure parmi les leaders du secteur en Europe. Polyrey compte 500 salariés à Baneuil, sur un total de 650 employés.

www.sudouest.fr - 30 septembre 2016

Depuis aout 2003 (révisé fin 2015), la norme NIMP 15 a été adoptée par de nombreux pays. Son objectif est d'éviter la dissémination d'insectes xylophages pouvant être contenus dans les emballages bois. Le Bois International dans son édition du 8 octobre dernier propose un dossier sur ce sujet. Retenons que les produits concernés sont bien entendu les palettes mais également les éléments d'angle des caquettes bois, les bois de calage, les tonneaux... Seuls les éléments bois inférieurs à 6 mm d'épaisseur sont exclus. Depuis son application, c'est au moins 35% des palettes produites par an qui sont marquées. De nouvelles technologies par micro onde commence à se développer dans d'autres pays européens. Pour l'instant, les échanges intra-européens n'exigent pas de traitement mais avec l'évolution du risque phytosanitaire, une obligation pourrait rapidement être mise en place comme au Portugal touché par le Nématode du Pin.

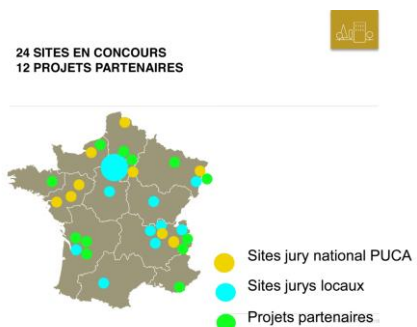
Le Bois International – 8 octobre 2016

BOIS CONSTRUCTION



L'appel à projets lancé en juin a suscité un nombre inespéré de candidatures. C'est le plus gros appel à projets jamais réalisé par un pays pour des tours en bois. La France va se doter de 24 immeubles de « grande hauteur » (dix niveaux minimum, seize pour le plus haut) construits avec ce matériau. Les sites géographiques viennent d'être dévoilés par Sylvie Alexandre, déléguée interministérielle à la forêt et au bois et par l'association pour le Développement des Immeubles à Vivre en bois (Adivbois), suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé en juin en présence des ministres Stéphane Le Foll et Emmanuelle

Cosse auprès des élus locaux, aménageurs et propriétaires fonciers. A la clef, pas de subventions, mais un accompagnement technique de l'association Adivbois, qui rassemble l'expertise existant en France sur ce type de constructions. Visiblement, cela a plu. « *Nous cherchions quatre ou cinq "démonstrateurs", au final 28 candidatures ont été déposées, dont 24 ont été retenues !* s'enthousiasme Franck Mathis, président d'Adivbois. *Parmi elles, 18 immeubles résidentiels totalisant 1.600 logements, quatre immeubles de bureaux, d'autres mixtes* », sans oublier l'école des Mines de Saint-Etienne et un hôtel à Villeurbanne. Les 24 sites représentent 130 000 m² de surface plancher. Et 220 000 m² si on y ajoute les douze projets classés « partenaires » d'Adivbois, car déjà lancés, mais encore en phase d'études, dont les deux plus hautes tours résidentielles en bois au monde, à Bordeaux, Hypérion et Silva . « 220 000 m², c'est 1 milliard d'euros d'activité pour les constructeurs en bois, souligne Franck Mathis. Toutes les régions de la France métropolitaine et la moitié des 40 principales agglomérations, soit 27 millions d'habitants, ont maintenant un projet ».



www.lesechos.fr - 17 octobre 2016



L'entreprise Garnica Plywood, installée à Samazan depuis 2008, est l'un des 10 lauréats de l'appel à projets du Fonds chaleur pour la biomasse, lancé à l'automne 2015 par Ségolène Royal, ministre de

l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, et l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). L'objectif est de "poursuivre le développement d'installations industrielles, agricoles et tertiaires assurant une production énergétique à partir de biomasse [...]", indique un communiqué. La ministre prévoit d'augmenter de 21 % la production de chaleur à partir de biomasse d'ici 2023. L'entreprise Garnica Plywood fabrique aujourd'hui plus de 60 000 m³ par an de placages de peupliers. Le groupe souhaite augmenter la production pour atteindre 100 000 m³ annuels, et accroître ainsi sa production thermique. Le groupe devrait recevoir un soutien financier de la part de l'Etat et de l'Ademe.

[Sud Ouest – 3 aout 2016](#)

Changement de cap au syndicat départemental des déchets de la Dordogne. Pour faire des économies et valoriser au mieux les déchets verts collectés, notamment en bois énergie, la collectivité vient d'acquérir un broyeur et un crible à étoile « roulant ». Après une quinzaine d'années de traitement des déchets verts via des prestataires externes, le syndicat départemental des déchets de la Dordogne (SMD3) a fait ses comptes. Désormais, le traitement et la valorisation des déchets verts, dont le tonnage ne cesse d'augmenter, seront effectués en régie. En 2014, près de 34 000 tonnes ont été collectées en déchetterie et en porte à porte par le syndicat et valorisées en compostage.

www.lagazettedescommunes.com – 20 septembre 2016

Ségolène Royal a lancé, ce 4 octobre 2016, un nouvel appel à projets pour la chaleur renouvelable, issue de biomasse, couplée ou non à d'autres énergies renouvelables ou de récupération. Il s'adresse, cette fois, au monde de l'industrie, aux entreprises agricoles et au secteur tertiaire (bureaux, commerces, grandes surfaces, plateformes logistiques, aéroports), situés en France métropolitaine et en Outre-mer. L'appel à projets distingue deux types d'installations, selon leur puissance : les petites et moyennes, dont la production énergétique annuelle est comprise entre 100 et 1.000 tonnes équivalent pétrole (tep) - soit une fourchette de 1.163 à 11.630 MWh - et dont les dossiers peuvent être déposés tout au long de l'année, et les grandes installations, d'une puissance supérieure à cette limite, et dont la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 15 décembre prochain. Les "petits" projets seront instruits directement par les directions régionales de l'Ademe, au fur et à mesure de leur dépôt. Le calendrier et les modalités d'instruction sont susceptibles de varier selon les territoires et seront précisés aux candidats lors de leur prise de contact. A l'inverse, les projets de plus forte puissance seront instruits au niveau national dès réception des candidatures avec validation régionale des plans d'approvisionnement. Entre 2009 et 2015, 700 chaufferies biomasse ont été soutenues par le fonds pour une production totale de 1,2 Mtep/an, correspondant à la consommation de 5,5 Mt de biomasse.

www.batiactu.com – 4 octobre 2016

Première région forestière de France, la région Nouvelle Aquitaine soutient le développement de la filière bois-énergie. Pour cela, au-delà d'une volonté de mobilisation de la ressource, la Région souhaite valoriser la ressource forestière en énergie. Aussi, l'objectif est de soutenir financièrement les chaufferies bois plaquettes ou granulés, avec ou sans réseau de chaleur, consommant moins de 100 tonnes équivalent pétrole par an, et approvisionnés par les filières locales (Dépôt des candidatures avant le 15/12/2016 ou le 16/01/2017). Cet appel à projets s'adresse à toutes cibles confondues hors Particuliers, Collectivités de plus de 30 000 habitants, Etat, établissements publics d'Etat, Etablissements d'enseignement privé.

Les projets de chaufferies consommant entre 100 et 500 tonnes équivalent pétrole sont quant à elles éligibles au Fonds Chaleur. Pour les projets de chaufferies consommant plus de 500 tonnes équivalent pétrole, des dispositifs spécifiques sont en place : BCIAT, CRE...

Pour toute information complémentaire, contactez Fabrice LAMOTHE – service Bois Energie du Conseil Départemental Dordogne - f.lamothe@dordogne.fr

www.bioenergie-promotion.fr – 7 octobre 2016

INNOVATION / FORMATION

Comment développer une chimie « verte » ? Utiliser la biomasse, une source de carbone renouvelable, comme matière première, tel est le moyen choisi par un réseau unique en son genre inauguré en mai à l'université de Poitiers. Créé par le CNRS avec le soutien de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes (1,165 M€), Increase est un réseau collaboratif public-privé dédié à l'éco-conception et aux ressources renouvelables. Il réunit aujourd'hui près de 200 chercheurs issus de huit laboratoires de recherche, et des industriels de la chimie (dans des secteurs comme la cosmétique, l'agroalimentaire ou la détergence). Fort de la synergie entre recherche et industrie, il vise à réaliser une recherche de pointe tout en intégrant les problématiques de mise sur le marché de produits et de procédés chimiques durables en France et à l'international. Increase vise aussi à devenir un réseau de référence mondial dans la valorisation de la biomasse par des méthodes physiques.

www.cnrs.fr



C'est au lycée polyvalent Haroun Tazieff qu'est adossé le nouveau campus des métiers et des qualifications forêt-bois d'Aquitaine, à Saint-Paul-lès-Dax, dans les Landes. Dénommé campus Jean-Louis Martres, il vient d'être inauguré, le 8 septembre 2016, par Alain Rousset, président du conseil régional de Nouvelle-Aquitaine (Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), en présence notamment d'Olivier Dugrip, recteur de la région académique et de l'académie de Bordeaux. Le campus accueille 1 115 jeunes, dont 52 % en formation initiale, 43,5 % en apprentissage et 4,5 % en formation continue.

Il a pour directeur opérationnel Daniel Magnanou, certifié de génie industriel bois. L'offre de formation va du CAP/BEP (niveau V) à Bac+8 (niveau I). Les formations supérieures sont rassemblées dans une plate-forme labellisée « Initiative d'excellence » (IDEX) de l'université de Bordeaux. Le campus a retenu tous les secteurs de la filière forêt-bois dans son périmètre. Cela va de la sylviculture et de l'exploitation forestière, au sciage et travail du bois, en passant par le bois dans la construction, dans la fabrication de meubles, le bois-énergie, l'industrie du papier-carton, la chimie du bois. Labellisé « lycée des métiers du bois » depuis 2003 et identifié comme centre de formation d'apprentis (CFA) du bois et de l'habitat, l'établissement Haroun Tazieff renferme 3 000 m² d'ateliers, une scierie pédagogique, un parc de machines de première et deuxième transformation. De quoi préparer les générations futures à un contexte changeant.

www.forestopic.com – 12 septembre 2016



Le salon Forestinnov dédié aux services et aux innovations pour la filière forestière se tiendra les 24 et 25 novembre prochain à la salle Verchère à Mâcon. Ce salon d'affaires spécialisé a pour objectif de communiquer sur les services, les solutions, les innovations, la R&D dans la filière forestière et sur les sociétés qui les proposent. France Bois Forêt, le ministère de l'Agroalimentaire, de l'Agriculture et de la Forêt, la région Bourgogne Franche-Comté et le département de Saone et Loire sont partenaires de l'événement. Ce salon sera agrémenté de conférences et de rencontres BtoB. Les exposants seront principalement des éditeurs de logiciels et de solutions de systèmes d'informations géographiques, d'entreprises NTIC, d'agences immobilières forestières, d'assurances, d'organismes de certification, de formations et de R&D...

www.franceboisforet.com – 21 septembre 2016

Interbois Périgord est soutenu dans ses actions par un grand nombre d'entreprises de la filière Forêt Bois départementale et par :

